

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-07-11 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 11^e jour du mois de juillet deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller Bruno Cormier

Mesdames Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-07-149

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif
5. Dépôt des certificats relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habillées à voter pour l'approbation des règlements d'emprunt 190 – 191 - 192
6. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016
7. Adoption des comptes à payer
8. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
9. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
10. Adoption règlement #189, créant la nouvelle zone agroforestière AF/B-119
11. Avis de motion, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – Zone M-4

12. Adoption règlement RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
13. Dérogation mineure, monsieur Pierre-Luc Matte
14. Acceptation soumission stabilisation du talus Saint-Charles
15. Acceptation soumission traitement de surface rang Saint-Paul
16. Rejet des soumissions, réfection rue Paquin
17. Acceptation soumission Arpentech, relevé de quantité des carrières et sablières
18. Acceptation offre de service – Gestion des loisirs PGSolutions (retiré)
19. Mandat à Pluritech, assistance technique à l'application d'une entente industrielle
20. Mandat Berce de Caucase
21. Correction résolution 2016-04-097
22. Pose de gravier dans les rangs
23. Achat d'un VTT (4 roues)
24. Achat de pompe au puits Provencher
25. Aide financière au Dekhockey Portneuf
26. Achat matériel au Dekhockey Portneuf
27. Appui au projet de nouvelle station radiophonique FM dans Portneuf
28. Point pour l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la FQM
29. Mandat au Groupe de Sécurité Garda SENC (retiré)
30. Mandat à Tetra Tech, dépôt de demande de subvention
31. Respect de contrat kiosque Parc des Générations
32. Autorisation signature de l'entente intermunicipale concernant le travail du technicien en prévention des incendies
33. Autorisation de passage, Tour Paramédic Québec
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h37 Fin : 19h58

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 11 juillet 2016. (du 13 juin au 11 juillet 2016).

Dépôt d'un rapport budgétaire comparatif

Un rapport budgétaire comparatif en date du 30 juin 2016 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 11 juillet 2016, par la directrice générale et trésorière.

Dépôt des certificats relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation des règlements d'emprunt 190 – 191 – 192

La greffière dépose et fait lecture des certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation des règlements d'emprunt :

190 (au montant de 338 000 \$ - rénovations à l'actuel hôtel de ville (297, 1^{re} Avenue) et le réaménagement d'un bureau au garage municipal) tel que prévu à l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

191 (au montant 608 500 \$ - stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391, rue Saint-Charles) tel que prévu à l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

192 (au montant de 448 000 \$ - acquisition d'un édifice afin de relocaliser les bureaux administratifs) tel que prévu à l'article 557 de la loi sur les Élections et référendums dans les municipalités.

Rés.2016-07-150

Adoption du procès-verbal du 13 juin 2016

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 13 juin 2016 soit accepté tel que présenté.

Rés.2016-07-151

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 482 610.93 \$.

Liste des comptes à payer	224 393.84 \$
Liste des chèques émis	115 687.54 \$
Liste des chèques manuels	34 595.50 \$
Liste des paiements en ligne	44 127.51 \$
Dépôt salaires	63 806.54 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 1^e juin 2016 est déposé au conseil municipal, le 11 juillet 2016.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et embellissement tenue le 18 mai 2016 est déposé au conseil municipal le 11 juillet 2016.

Rés.2016-07-152

Adoption règlement #189, créant la nouvelle zone agroforestière AF/B-119 ajoutant l'usage récréation extensive

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 189 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone AF/B-119 et ajoutant l'usage récréation extensive » soit adopté.

Avis de motion, ajout de l'usage vente de marchandises d'occasion – zone M-4

Je, Karine St-Arnaud, conseillère, donne avis, par la présente, qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un règlement autorisant l'usage vente de marchandises d'occasion dans la zone M-4.

Rés.2016-07-153

Adoption du règlement municipal uniformité numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

Considérant que l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

Considérant qu'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec a procédé à l'analyse et à la révision des règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant qu'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant que le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

Considérant que le règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie vise à remplacer les règlements suivants :

- Le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- Le règlement RMU-02 concernant les animaux;
- Le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- Le règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- Le règlement RMU-06 sur le colportage
- Le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et résolu;

QUE le conseil adopte le Règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé.

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

QUE la résolution 2016-06-122 adoptée à la séance du 13 juin 2016 est remplacée par la présente.

Rés.2016-07-154 Dérogation mineure, monsieur Pierre-Luc Matte

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal édition de juin 2016;

Attendu que la demande consiste à permettre la réduction de la marge de recul latérale à 2.0 mètres au lieu de 4.5 mètres, la réduction de la somme des marges de recul latérales à 5.13 mètres au lieu de 9 mètres ainsi qu'une orientation similaire aux voisins soit à un angle de 30°;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte, en partie, la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 0176 06 9346 situé sur le lot 2 981 988 sur la rue Saint-Charles; accepte que l'orientation soit à un angle de 30° pour être similaire aux voisins mais refuse la réduction des marges étant donné que le propriétaire a la possibilité de modifier la superficie de la nouvelle construction.

Rés.2016-07-155 Acceptation soumission stabilisation du talus Saint-Charles

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Pagé Construction	458 581.70 \$
Simon thivierge & Fils inc.	625 047.45 \$
Excavations Bergedac inc.	702 961.64 \$
Construction et Pavage Portneuf	881 166.04 \$

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf octroie le contrat pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles au montant de 458 581.70 \$ taxes incluses à Pagé Construction division de Sintra, tel que recommandé par Environnement Nordique inc., le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 191 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Rés.2016-07-156 Acceptation soumission traitement de surface rang Saint-Paul

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour le traitement de surface dans le rang Saint-Paul;

Considérant que deux soumissions ont été reçues;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 84 328 \$ taxes en sus pour le traitement de surface avec Entreprises Bourget dans le rang Saint-Paul, comme suit :

	Entreprises Bourget	Franroc
Traitement de surface :	63 728 \$	74 480 \$
Scellant de surface :	8 400 \$	8 400 \$
Imprévu (10% montant)	7 200 \$	8 288 \$
Surveillance + gravier :	5 000 \$	5 000 \$

QUE cette dépense soit affectée au règlement numéro 074.

Rés.2016-07-157 Rejet des soumissions, réfection rue Paquin

Considérant que la Ville de Portneuf a demandé des soumissions pour la réfection de la rue Paquin;

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses);

Construction et Pavage Portneuf inc.	926 702.83 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 013 349.78 \$
Rochette Excavation inc.	1 042 748.65 \$
Giroux et Lessard Ltée	1 130 477.04 \$
Pax Excavation	1 157 223.38 \$
Axco Aménagements inc.	1 306 125.84 \$
Pagé Construction, div. de Sintra inc.	1 458 249.89 \$

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf rejette toutes les soumissions dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection de la rue Paquin et que les soumissionnaires ayant déposée une soumission en soit avisés.

Rés.2016-07-158 Acceptation soumission Arpentech, relevé de quantité des carrières et sablières

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Service Arpentech pour le traitement de données visant l'application juste et efficace de la loi 45 au niveau des carrières et sablières au montant de 2 586.94 \$ pour l'année 2016 et et 3 736.69 \$ pour l'année 2017 taxes incluses.

QUE ces dépenses soient affectées au fonds Carrières et sablières.

Rés.2016-07-159 Mandat à Pluritech, assistance technique à l'application d'une entente industrielle

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Pluritech pour l'assistance technique à l'application d'une entente industrielle au taux horaire de 170 \$/heure + le kilométrage à 0.45 \$/kilomètre.

Rés.2016-07-160 Mandat Berce de Caucase

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme SEVE pour faire l'éradication de la berce de Caucase au montant de 2 133.25 \$ taxes incluses.

Rés.2016-07-161 Correction résolution 2016-04-097

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QU'à la résolution 2016-04-097 – Offre de service, analyse de la documentation géologique et hydrogéologique; il soit ajouté :

QUE cette dépense soit affectée à la TECQ.

Rés.2016-07-162 Pose de gravier dans les rangs

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 5 886.50 taxes incluses pour la pose de gravier dans les rangs.

Rés.2016-07-163 Achat d'un VTT (4 roues)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense au montant de 8 600 \$ taxes en sus pour l'achat d'un 4 roues (VTT) 2017 Honda 500cc TRX FM.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans :

2017	3 009.65 \$
2018	3 009.64 \$
2019	3 009.64 \$

Rés.2016-07-164 Achat d'une pompe au puits Provencher

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense au montant de 5 610 \$ taxes en sus pour l'achat d'une pompe pour le puits Provencher.

QUE cette dépense soit affectée au fonds des pompes.

Madame la conseillère Esther Savard quitte son siège.

Rés.2016-07-165 Aide financière Dekhockey Portneuf

Considérant que Dekhockey Portneuf a présenté un projet pour la végétalisation et l'aménagement du site du Dekhockey dans le cadre du fonds Développement Durable Deschambault-Grondines Portneuf;

Considérant que le projet a été accepté pour un montant total de 149 397.40\$

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf participe au projet en versant une aide financière au montant de 5 000 \$ au Dekhockey Portneuf.

Rés.2016-07-166 Achat matériel au site du Dekhockey Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 9 000 \$ taxes incluses pour l'acquisition de quatre (4) trios de poubelles ainsi qu'un abreuvoir afin de compléter l'aménagement au site du Dekhockey Portneuf.

Madame la conseillère Esther Savard reprend son siège.

Rés.2016-07-167 Appui au projet de nouvelle station radiophonique FM dans Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf appui Tangram Stratégies à présenter au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) une demande pour l'implantation d'une nouvelle station radiophonique sur la bande FM de langue française afin de desservir le comté de Portneuf.

Rés.2016-07-168

Point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la FQM

Considérant que la Ville de Portneuf a des travaux à réaliser visant à sécuriser un talus riverain bordant l'une de nos routes principales;

Considérant que l'affaissement de ce talus provoquerait un important problème de sécurité;

Considérant que le coût de ces travaux nécessite un règlement d'emprunt;

Considérant que, lors du jour de registre de ce règlement, un nombre appréciable de personnes habiles à voter ont manifesté leur opposition à ces travaux. La réparation de ce talus aurait donc pu être considérablement retardée;

Considérant que certains règlements d'emprunt ne nécessitent pas l'approbation des personnes habiles à voter, mais uniquement l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dont notamment les ordonnances du ministre de l'environnement, une ordonnance de la cour etc.;

Considérant que la Ville de Portneuf considère que les travaux menaçant de façon importante la sécurité ou la santé publique devraient également faire l'objet du même type d'exception;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

DE demander à la Fédération québécoise des municipalités de faire des représentations auprès du gouvernement du Québec, afin de faire exclure de l'approbation des personnes habiles à voter, les règlements d'emprunt dont l'objectif est de corriger une déficience importante menaçant la sécurité ou la santé publique.

QUE cette résolution soit débattue lors de la prochaine assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités.

Rés.2016-07-169

Mandat à Tetra Tech pour dépôt de demande de subvention

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal mandate Tetra Tech pour produire et déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière découlant du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) concernant les travaux de réfection de la rue Paquin.

Rés.2016-07-170

Respect de contrat kiosque Parc des Générations

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal est autorisé à faire un appel d'offres sur invitation pour la réalisation du projet de kiosque dans le Parc des Générations dans l'éventualité où l'entrepreneur retenu ne respecte pas le contrat accordé, par résolution, et que tous les coûts excédentaires, pour la municipalité, incluant les pertes de subventions leur seront chargés.

Rés.2016-07-171

Autorisation signature de l'entente intermunicipale concernant le travail du technicien en prévention des incendies

Considérant qu'une rencontre de suivi des activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies a eu lieu à Saint-Basile le 28 avril 2015;

Considérant que chacune des municipalités signataires de l'entente était représentée;

Considérant que lors de cette rencontre, il fut constaté que certains articles de l'entente originale ne représentaient pas les besoins des municipalités;

Considérant que certains constats ont été faits lors des deux premières années d'activités de la ressource qualifiée en prévention des incendies;

Considérant que la MRC de Portneuf propose une version revue et bonifiée de l'entente originale;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et résolu;

QUE la Ville de Portneuf autorise le maire monsieur Nelson Bédard, à signer l'entente intermunicipale revue et bonifiée, concernant le travail du technicien en prévention des incendies.

Rés.2016-07-172

Autorisation de passage, Tour Paramédic Québec

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Tour Paramédic Québec sur notre territoire le 16 septembre 2016.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h27 Fin : 20h41

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20h43.

Maire

Greffière